

Sommaire

1. Introduction	2
2. Histoire et utilité du tissu associatif morgien	2
2.1 Une longue tradition du mouvement associatif	2
2.2 Que peut apporter le mouvement associatif à une cité ?.....	3
2.3 Situation actuelle	4
3. Les origines de notre association	5
3.1 Présentation du comité	6
4. Etude sur les besoins en lieux des associations et artistes de la région de Morges	8
4.1 Visite de quelques lieux à vocation similaire	8
4.1.1. L'Esp'Asse à Nyon	8
4.1.2. La maison des Rochettes à Neuchâtel	9
4.1.3 L'Espace culturel la Bille à La Sarraz.....	10
4.2 Présentation de l'étude de terrain et questionnaires.....	11
4.2.1 Analyse des questionnaires des associations et sociétés locales.....	11
4.2.2 Profil de la Maison.....	12
4.2.3 Analyse des questionnaires des artistes	13
4.2.4 Situation actuelle et désirs exprimés.....	13
4.2.5 Constats.....	15
5. Un fonctionnement pour une institution à venir	15
5.1 Le Comité.....	16
5.2 Le Conseil de Maison	18
5.3 Associations hébergées	18
5.4 La fiduciaire	19
5.5 A propos des espaces communs.....	19
5.6 Généralités.....	20
5.7 Financement	20
5.8. Plan d'action	20
6. Conclusion	21
7. Annexes	22
7.1 Statuts	22
7.2 Liste des membres	22
7.3 Questionnaires.....	22

1. Introduction

Ce rapport n'est pas seulement le compte rendu de notre démarche exploratoire jusqu'à ce jour mais c'est aussi pour notre association l'occasion de dépasser l'imagination et de présenter le fonctionnement d'un lieu qui selon nous devrait voir le jour en ville de Morges.

Ce document qui est le fruit de quinze réunions de travail et d'une année et demi de réflexion montre non seulement qu'un lieu est pertinent mais également qu'un lieu peut fonctionner.

A la suite d'un bref historique retraçant la tradition associative morgienne et l'histoire de notre création, ce rapport fait l'analyse de notre recherche exploratoire et consacre une large partie à une proposition de modèle organisationnel pour une maison des associations en Ville de Morges. A l'heure où nous rédigeons ce document nous ne possédons pas de lieu propre. C'est donc pour convaincre nos élus mais aussi des partenaires que nous avons choisi de dépasser le stade de l'analyse des pistes à suivre, pour imaginer un fonctionnement réaliste permettant de démontrer que nous croyons en ce projet et que seuls maintenant des mètres carrés de plancher ainsi que leur financement nous manquent pour construire ou rénover et habiter un lieu culturel et associatif.

2. Histoire et utilité du tissu associatif morgien

2.1 Une longue tradition du mouvement associatif

Morges a l'image d'une cité très active, dynamique tant sur le plan culturel que sportif, tous ces courants furent organisés très souvent sous le statut associatif.

Au départ, cet engagement associatif fut l'apanage de quelques familles, mais très vite, les « Temps modernes » virent l'engagement de tous.

Vers 1850, on assiste à l'éclosion de sociétés diverses, qui permirent rapidement d'élargir l'offre de services, de manière à l'adapter aux nouvelles dimensions de la communauté qui ne cessait de croître.

Au début du vingtième siècle, il existait quatre groupements : la Bourse française, l'Abbaye de l'Arc, la société de la bibliothèque et la première loge franc-maçonnique.

En 1970, plus de deux cents sociétés locales sont recensées : trente dans le domaine de l'entraide, soixante tournées vers les différents sports, trente représentant des intérêts professionnels, cinquante œuvrant dans le domaine des Arts, Lettres et Sciences, et trente dans divers domaines.

Afin de pouvoir regrouper les différentes sociétés locales de la région pour simplifier la communication entre les autorités et le monde associatif, l'Union des sociétés Locales (USL) a été mise sur pied en 1947 (date officielle). Elle joue un rôle essentiel dans l'attribution des subventions aux sociétés locales par le biais de la Commission consultative des affaires culturelles et touristiques. L'adhésion à l'USL se fait sur une base volontaire, à condition de posséder des statuts valablement reconnus et d'être régulièrement constitué depuis au minimum cinq ans. L'USL organise entre autre des lotos et la fête de la Musique. Cependant, cette entité est à l'heure actuelle en forte déclinaison et la Municipalité a engagé une déléguée de la vie associative et sportive en la personne de Madame Christelle Joly pour réorganiser son avenir.

Les exemples ne manquent pas et Morges foisonne d'idées et de groupes d'action. Cinquante ans plus tard, le mouvement associatif n'a pas faibli. De nouveaux sports ou activités ont fait leur apparition, de nouveaux besoins émergent, et tout naturellement le mouvement associatif a répondu présent et a pris le relais. En se développant, les associations ont pleinement assuré la construction de l'avenir de la cité.

Plus concrètement, les associations morgiennes ont notamment contribué au développement de la ville, par exemple en créant les premières garderies, en mettant sur pied un pôle de prise en charge des jeunes, en offrant la possibilité à la population de pratiquer différents sports ou encore en offrant des écoles ainsi qu'en proposant divers lieux de culture. Nous constatons que les associations sont indispensables au dynamisme de la ville. De plus, ces mouvements au départ associatifs et indépendants, connaissent souvent une intégration aux activités communales, ce qui prouve leur engagement dans la société.

2.2 Que peut apporter le mouvement associatif à une cité ?

Plusieurs réponses fondamentales s'imposent :

- En participant à une association, naît le sentiment d'appartenir à la communauté au sein de laquelle on évolue, et par là même, à sa commune. Les liens humains se développent et donc le tissu social vital à toute société humaine se crée, par les rencontres que l'action associative implique, les projets à construire.
- L'action associative donne envie de faire quelque chose pour la communauté.

- Elle offre l'avantage d'un dialogue organisé entre les pouvoirs publics et la population. Et en conséquence, elle permet une concertation possible permanente, rationnelle et rapide.
- L'organisation associative a la capacité de décharger les pouvoirs publics de certaines questions, en sachant les analyser et les gérer.

2.3 Situation actuelle

Notre démarche exploratoire a été conduite par un certain nombre de constats qui ne sont pas nouveaux en ville de Morges et qu'il ne nous semble pas inutile de rappeler ici, soit :

- Manque de lieux. Bon nombre de réunions et d'assemblés de comités s'organisent dans des arrières salles de bistrot. Les associations n'ont ainsi pas de lieu dans lequel entreposer des documents ou objets qui leur sont propres, dans un casier personnel par exemple.
- Augmentation des demandes individuelles, il n'est plus rare de voir une société se trouver à l'étroit dans ses murs.
- Manque de synergie entre les associations, appauvrissant d'autant la vigueur du tissu associatif et sa créativité.
- Peu de visibilité de l'offre culturelle et associative. Il manque un programme ou un lieu de référence pour mettre en valeur les activités culturelles morgiennes.
- Sans lieu commun il est difficile d'encourager les jeunes à la culture et de les rendre acteurs de la vie de la cité.
- Des espaces, maisons vides qui pourraient être transformés dans le but de créer une maison des associations semblent exister en ville.

Rappelons également ici la démarche de Madame Gabriela Chaves, qui sous mandat de la Municipalité, conduit une étude sur la politique culturelle à Morges. Ce rapport mentionne notamment le caractère « éclaté » de la culture à Morges qui ne bénéficie pas d'information centralisée concernant l'offre par exemple, ou de procédure claire à la disposition des acteurs culturels afin d'adresser des demandes à la Ville. Ce rapport souligne aussi le fait qu'il n'existe pas à Morges de « vrai centre culturel », malgré la présence du Grenier bernois et de Beausobre. En guise de conclusion, le rapport propose cinq axes pour améliorer la politique culturelle de la ville, qui s'inscrivent directement dans nos objectifs, soit : animer la ville, favoriser l'accès à la culture, former les jeunes à la culture, mettre en valeur le patrimoine et promouvoir la création.

3. Les origines de notre association

C'est en automne 2009 qu'un groupe d'une dizaine de personnes décide de se réunir pour échanger sur l'envie commune de voir émerger à Morges un nouveau lieu répondant aux besoins du monde culturel et associatif.

Certains d'entre nous se sont réunis, motivés par l'aspect culturel et la perspective de voir un jour une salle de concerts enrichir l'offre de loisirs morgienne. D'autres sont animés par l'envie de voir des associations occuper un lieu favorisant les synergies et permettant à ces dernières d'organiser leurs réunions, comités, assemblées générales et événements.

Très vite, après quelques réunions informelles, la création d'une association nous est apparue comme la meilleure identité pour mettre en valeur nos projets. Un comité provisoire, composé des représentants d'associations telles que : *AMAC (Association Morgienne d'Activités Culturelles)*, *Urban Basket*, *Pro vélo Morges*, *Français en Jeu*, ainsi que des représentants du conseil communal et du domaine public se sont mis au travail pour élaborer un plan d'action afin de donner forme au projet.

Ainsi c'est le 13 janvier 2010, que l'association « Maison des Associations » s'est constituée pour défendre les objectifs et buts suivants:

- Mettre à disposition un lieu de réunion et d'expression pour le milieu associatif.
- Stimuler la vie associative de Morges et sa région.
- Promouvoir un espace d'échange et de rencontre intergénérationnel et multiculturel.

Pour poursuivre cet objectif un comité formé de six personnes s'est organisé et s'est donné les mandats suivants, pour sa première année d'existence :

- Réaliser une analyse des besoins du monde associatif et culturel morgien.
- Visiter des lieux similaires à celui projeté.
- Nouer des contacts avec des partenaires.
- Réaliser un rapport présentant son projet.
- Présenter au public et à la presse le contenu de ses recherches.
- Promouvoir l'idée d'une maison des associations à Morges et fédérer les désirs individuels pour réaliser ses buts.

3.1 Présentation du comité

Adrien Busch, 28 ans

Habitant de la région morgienne depuis sa naissance. Adrien a suivi sa scolarité à Morges et exerce aujourd'hui le métier d'assistant social après avoir terminé il y a cinq ans l'Ecole d'Etude Sociales et Pédagogique de Lausanne. Exerçant son métier au sein d'une association (Centre Social Protestant) et membre du comité de celle-ci, il participe quotidiennement au développement du monde associatif. Ainsi, il est attaché à développer l'accueil du monde associatif en ville de Morges pour le soutenir et le faire prospérer au bénéfice de toutes et tous.

Marie-Hélène Eglin, 50 ans

Morgienne d'adoption depuis quinze ans, Juriste, mariée et mère de famille, Marie-Hélène a exercé le travail de conseillère au sein de l'Office régional de Placement de Morges.

Depuis son plus jeune âge elle s'est impliquée dans la vie associative, et tout particulièrement à Morges où elle est formatrice depuis quinze ans, au sein de l'association Lire et Ecrire, dont l'objectif est la lutte contre l'illettrisme.

« La vie associative est essentielle pour une commune, petite ou grande. Elle crée un tissu relationnel de qualité, fondation d'une vie locale réussie. Morges peut être fière des différentes associations qui oeuvrent dans tous les domaines et offrent une palette incroyable d'activités. Beaucoup d'actions ne pourraient voir le jour sans l'engagement de nombreux bénévoles.»

Marie-Hélène est attachée à une vie locale stimulante, qui place l'humain au coeur de son action. « Les idées sont là, les forces vives aussi. Il ne reste plus qu'à s'en donner les moyens matériels ».

Caroline Jobin, 61 ans

Deuxième agricultrice diplômée de suisse romande en 1969, infirmière spécialisée en psychogériatrie, indignée, féministe, Caroline est également conseillère communale POP à Morges. Depuis toujours elle pratique de nombreuses activités: syndicales, associatives et politiques. Fille de l'artiste peintre Arthur Jobin et de Claire Jobin lissière et tisserande, elle a cotôyé les artistes tout au long de sa vie. Bien qu'ayant choisi un autre chemin professionnel que ses parents, elle est restée très sensible au monde de la création et surtout aux difficultés que rencontrent les jeunes artistes pour trouver des lieux d'expression accessibles et alternatifs. La maison des associations est pour Caroline le lieu qui manque à Morges pour réunir celles et ceux qui rêvent de solidarité, de partage, de création alternative et de « convivialité refaiseuse de monde ».

Tatyana Laffely, 30 ans,

Employée auprès de la commune de St-Sulpice, en tant qu'adjointe de la préposée au contrôle des habitants et maman d'un petit garçon de deux ans.

Tatyana a vécu à Morges durant six ans et s'est beaucoup attachée à cette ville qu'elle a quittée dernièrement pour s'installer à La Sarraz. Présidente de la Jeunesse de Montricher dans ses jeunes années elle a ensuite quitté ce milieu mais conservé l'envie de s'investir dans la vie associative ce qui l'a poussée à devenir l'une des membres fondateurs de l'AMAC en 2005.

La musique est un domaine qu'elle affectionne particulièrement et qu'elle pratique de façon sporadique avec des amis. La création d'une salle de concerts à caractère régional est un projet qui lui tient à cœur depuis des années et elle serait ravie de voir naître ce projet en ville de Morges. Tatyana aime le bénévolat et s'investit activement dans l'organisation de la Fête de la musique et du 1^{er} août à Morges.

Jean-Bernard Thüler, 54 ans

Né à Aubonne en 1957, d'une mère Lausannoise et d'un père Bernois, Jean-Bernard a vécu dans le nord vaudois dès l'âge de trois ans. C'est par amour que cet amoureux de la région de Grandson est venu s'établir à Morges, sans regrets. Ce sont d'abord ses enfants qui l'ont poussé à tisser des liens avec les personnes qui l'entourent et tout naturellement à s'intéresser aux structures qui composent notre quotidien.

Il participe d'abord à la commission scolaire du groupement de Saint-Prex, découvre les activités du TPT et met la main à la pâte. La politique devient le moyen d'être actif et acteur au niveau communal, d'abord à Lussy-sur-Morges et ensuite à Morges où il siège en tant que conseiller communal. La vie associative permet une activité plus ciblée, il décide alors de participer au comité de Pro vélo Morges et de s'engager à l'élaboration du projet de la maison des associations.

Du côté professionnel, Jean-Bernard a une formation de constructeur métallique, au bénéfice d'une maîtrise fédérale. Il a exercé sa profession vingt ans dans une institution (AFIRO) qui offre des places de travail pour personnes en difficulté et travaille actuellement au centre d'orientation et de formations professionnelles du canton de Vaud, à l'accompagnement de jeunes adultes dans leurs projets professionnels.

Magali Züger, 26 ans

Habitant à Morges depuis sa naissance, Magali est une citoyenne active depuis une dizaine d'année. Elle a notamment participé à la création du groupe d'Amnesty International de Morges et de l'AMAC et siège au Conseil Communal. Portée par l'envie d'organiser des événements elle est titulaire d'un diplôme d'économiste en entreprise de l'Ecole Hôtelière de Lausanne et a travaillé pour divers restaurants ainsi que dans l'organisation de congrès médicaux et festivals.

4. Etude sur les besoins en lieux des associations et artistes de la région de Morges

Fort de son identité juridique nouvelle, le comité a tout d'abord réalisé quelques entretiens exploratoires avant d'entreprendre à une plus large échelle, une étude sur les besoins en salles, lieux et espaces des divers acteurs de la vie associative morgienne. Notons au passage que nous avons demandé à être légitimé dans notre démarche en sollicitant l'aide d'un centre d'appui à la vie associative, l'association AVEC.

Lors de notre phase exploratoire nous avons rencontré des membres du comité de Français en Jeu, de Lire et Ecrire, de l'Araignée. Plus tard dans le cours de notre recherche, nous avons encore été sollicité et nous avons reçu un représentant de l'Ecole Kim de Taekwondo ainsi que Monsieur Cherbuin et Madame Cavin respectivement Directeur et Chargée de projet à l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges). Cette dernière, salue notre démarche même si notre projet ne s'inscrit pas directement dans le cadre de son étude en cours sur les besoins d'infrastructures du district et leurs possibilités de financement. Une fois terminée, notre étude sera transmise à l'ARCAM à titre informatif.

Enfin, nous avons rencontré dernièrement Madame Christelle Joly, déléguée à la vie associative et sportive en ville de Morges, afin de lui présenter le projet et bénéficier de son expérience et de ses conseils.

Au terme de cette première phase exploratoire, nous avons organisé notre étude en deux étapes. D'une part, nous avons réalisé une étude de terrain dont les résultats et la démarche sont détaillés au point 4.2 et d'autre part, nous avons choisi d'aller visiter des lieux aux objectifs similaires aux nôtres. Voici le compte-rendu de nos pérégrinations.

4.1 Visite de quelques lieux à vocation similaire

En préalable à la présentation des trois organisations qui nous ont reçues nous tenons ici à les remercier pour leur accueil et les conseils qu'elles nous ont donnés.

4.1.1. L'Esp'Asse à Nyon

Contrairement aux deux autres lieux que nous allons détailler, L'Esp'Asse est une fondation et c'est donc un conseil de fondation qui gère les lieux et prend les décisions stratégiques et opérationnelles. Parmi les membres du comité actuel et passé on peut noter la présence de personnalités politiques (Madame Labouchère Catherine, Monsieur Kurz François) donnant ainsi une assise politique à la fondation.

L'origine de cette fondation remonte à l'année 2000. A cette période, l'un des principaux locataires actuels, la fondation Pro-Jet (Pour la Réinsertion et l'Orientation des Jeunes En Transition) devait quitter ses locaux et cherchait

activement un lieu nouveau sur la côte. Ainsi, le trésorier du comité de la Fondation Pro-Jet, Monsieur Jean-Claude Bouvrot, aujourd'hui administrateur et caissier de la fondation, a imaginé avec des partenaires privés, la création de la fondation que nous avons visitée. En effet, coïncidence de besoin et d'offre à cette même période, l'ancienne usine Stellram était à vendre et ainsi la transformation de cette friche industrielle en projet Esp'Asse a semblé évidente. Cela avait comme avantage de résoudre le problème de Pro-Jet en permettant par la même occasion à d'autres associations ou acteurs artistiques d'occuper les surfaces restantes pour viabiliser financièrement le projet.

Aujourd'hui, l'administrateur du lieu est également patron d'une fiduciaire qui a ses bureaux au cœur de L'Esp'Asse, facilitant ainsi la gestion comptable de la fondation mais aussi l'encaissement des loyers et l'administration du site. En effet, la fondation à but non lucratif assure l'amortissement des frais initiaux par l'encaissement des loyers. La fondation n'est pas subventionnée par les pouvoirs publics ce qui n'est pas le cas des associations hébergées.

Concrètement aujourd'hui l'Esp'Asse c'est six milles mètres carrés de plancher permettant à plus de nonante associations, sociales, artistiques et intégratives d'obtenir des locaux à prix abordable et de poursuivre ainsi les objectifs de la fondation qui sont :

- Valoriser un site générateur d'emplois, de places de stages et de formation.
- Allier la prise en charge sociale, éducative et professionnelle à des activités artisanales et culturelles.
- Travailler en réseaux sur le site.
- Dynamiser la création par le regroupement d'artistes locaux et permettre l'éclosion d'initiatives culturelles diverses par le biais d'expositions.

4.1.2. La maison des Rochettes à Neuchâtel

Nous avons rencontré Messieurs Bernard Allemann et Philippe Jacquet respectivement intendant et co-chef de projet.

Au départ de la maison des associations de Neuchâtel, il y avait l'opportunité d'un bien contrairement à notre projet. Le bâtiment qui est devenu La Maison des Associations était un ancien EMS qui appartenait à une fondation de droit public, présidée par le Municipal en charge du dicastère des affaires sociales de la ville de Neuchâtel.

A la fermeture de l'établissement pour vétusté, le conseil de fondation a décidé de garder ce lieu est d'en faire une maison des associations à visée intergénérationnelle. Suite à cette décision un groupe de projet a été créé, regroupant le vice président du conseil de fondation, deux co-chefs de projet issus du mouvement des aînés et d'action bénévole et un architecte.

Le premier objectif de ce groupe a été de faire avaliser par le comité de la fondation un concept de maison définissant pour les associations qui rejoindront le projet, un cadre stricte à respecter.

Ainsi à Neuchâtel une fois le concept cadre défini, les co-chefs de projet sont allés à la recherche d'associations en présentant le concept de maison. Après quelques «railleries» de certaines, l'ensemble des lieux a été loué rapidement. Il ne restait plus qu'à évaluer les travaux et leur coût. Les travaux ont coûté environ un million et ont été financés par l'augmentation de l'hypothèque et un don de la Loterie Romande de CHF 600'000.- Lors des travaux, une commission des constructions était chargée de suivre le chantier et de répondre aux désirs des associations membres. Cela a été aussi l'occasion de construire ensemble la culture de la maison et de donner une couleur aux locaux communs.

Aujourd'hui les locaux sont occupés par vingt-et-une associations. Elles ont deux salles qu'elles peuvent louer et un accès à la cafétéria qui est gérée par une association d'entraide solidaire. Internet et téléphone sont à disposition et un intendant y travaille en mesure d'insertion.

4.1.3 L'Espace culturel la Bille à La Sarraz

L'Espace culturel la Bille loue ses locaux dans une ancienne usine située au bord de la Venoge à la Sarraz. Forte d'un passé mouvementé cette ancienne laverie est louée dans les années septante par une bande de copains qui rénove les locaux pour en faire un club de billard associatif, nommé «La Bille Sarrazine». Durant une quinzaine d'années se succèdent les tournois de billard mais également diverses activités culturelles. En 2003, le collectif peine à voir son avenir mais une nouvelle génération de bénévoles s'investit pour redonner vie à ce lieu qui depuis 2005 porte désormais le nom de Espace Culturel la Bille.

L'association est gérée par une vingtaine de bénévoles, elle n'a pas de but commercial et réinvestit l'ensemble de ses bénéfices dans son fonctionnement. Indépendante financièrement elle n'as pas de sponsor ni de subvention et grâce à une gestion saine de ses ressources, elle a pu assurer sa stabilité. L'Espace Culturel la bille est un lieu qui se veut pluriculturel, un lieu de découverte et de création, une plateforme d'expression libre pour les artistes et artisans de la région et d'ailleurs. Il dispose d'une scène musicale, d'une galerie d'exposition et d'un espace pour l'organisation de divers débats, ateliers ou projections. De plus, une buvette accueillante est ouverte trois soirs par semaine avec billard, baby-foot et flippers.

Le but de ce collectif est de proposer des événements culturels diversifiés et originaux, accessibles à tous, grâce aux prix modérés ou à la gratuité des spectacles programmés. Situé entre Yverdon-les-Bains et Lausanne, cet espace a pu trouvé au fil du temps son public.

Les organisateurs relèvent qu'il existe un réel besoin de pouvoir vivre une alternative culturelle, hors d'une certaine logique consumériste : *«pour nous la culture ne se consomme pas, elle se vit et c'est en cela qu'il est important que chacun puisse se la réapproprier et la faire vivre ».*

4.2 Présentation de l'étude de terrain et questionnaires

Dans l'objectif de réaliser une étude aussi complète que possible, nous avons choisi d'entrer en contact d'une part avec un maximum d'associations et de sociétés de la Ville de Morges et d'autre part avec des artistes de la région. Par cette double démarche exploratoire, nous continuons à la fois de plaider pour la création d'un lieu d'échange associatif et d'un lieu plus festif orienté vers la création d'une salle de concerts.

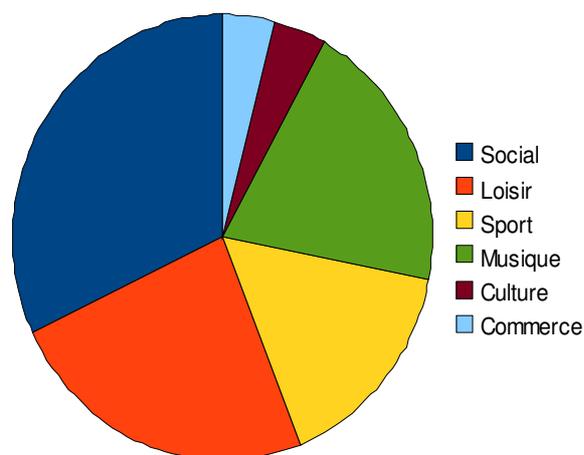
Nous avons donc réalisé deux types de questionnaires, que vous trouverez en annexe. Le premier adressé spécifiquement aux associations et le second destiné aux artistes. Grâce au fichier d'adresses réalisé par l'USL et à la base de données du comité de la Fête de la Musique, ces questionnaires ont pu être transmis par écrit à un peu plus de deux cents associations et musiciens. Nous avons reçu quarante-cinq réponses dont vingt-cinq d'associations ou de sociétés locales et dix-neuf de groupes de musique ou d'artistes.

Afin de simplifier la présentation des résultats nous avons décidé de présenter séparément les réponses des associations et sociétés locales de celles des artistes.

4.2.1 Analyse des questionnaires des associations et sociétés locales

Vingt-cinq associations ou sociétés locales nous ont retourné leur questionnaire ce qui révèle un taux de participation d'un peu plus de quinze pour cent. A partir de ces vingt-cinq associations ou sociétés nous avons pu élaborer l'échantillon de la page suivante.

Répartition des associations selon leurs buts



Cet échantillon démontre que tous les secteurs qui font vivre une ville sont concernés par notre projet.

A la lecture des réponses nous pouvons affirmer qu'une petite majorité des sociétés ou associations qui nous ont répondu a annoncé être positivement intéressées par notre démarche, soit treize sur vingt-cinq estiment la création d'un tel lieu nécessaire.

Plus finement, sur ses treize réponses favorables neuf organisations perçoivent la réalisation d'une maison des associations comme avantage direct pour leur fonctionnement et le développement de leur activité. Pour les deux autres sociétés la création d'un tel lieu est perçue essentiellement comme pertinente pour le soutien général à la vie associative et culturelle morgienne afin de favoriser son dynamisme.

A l'inverse dix organisations ont répondu qu'elles n'avaient pas la nécessité directe ou indirecte de voir un tel lieu se créer et finalement deux questionnaires sont restés neutres à ce sujet.

4.2.2 Profil de la Maison

Si nous regardons plus en détails les questionnaires et au delà de la stricte question de la nécessité d'une maison des associations nous pouvons également mettre en valeur les éléments suivants.

Neuf associations n'ont pas de locaux propres et sept d'entre elles regrettent ce manque. Sur ces neuf associations, trois d'entre elles n'ont pas souhaité la création d'une maison des associations. Ainsi même si une maison n'est pas souhaitée en tant que telle, nous constatons que le manque de locaux additionné à l'idée d'une maison retient l'attention majoritaire des organisations qui nous ont répondu. Ainsi il n'y a qu'un pas à faire pour démontrer que la création d'un lieu nouveau à Morges est nécessaire.

Des locaux sont essentiellement demandés pour la réunion des organes des associations (comités, groupes de travail). Ainsi, pour la réalisation de cette demande, une future maison devrait contenir une salle (ou plusieurs) mise à disposition des associations. Fonctionnant sur réservation elle permettrait la réunion d'un groupe d'une dizaine de personnes. Cette salle devrait également offrir un espace réservé à chaque association (casier fermé) afin que son matériel de réunion puisse être entreposé. Cela aurait comme avantage de faciliter le travail des associations et d'éviter le fastidieux transport des classeurs ou autre support de travail.

Le prix de location ou montant du loyer est aussi une inquiétude de deux des associations qui nous ont répondu.

En second lieu, cinq associations mettent en avant le besoin d'une salle plus grande permettant la réunion d'environ cinquante personnes minimum et cent maximum, pour l'organisation d'assemblées générales ou de conférences thématiques.

Dans la complémentarité, quatre associations demandent qu'une salle de spectacle soit créée dans une maison des associations. Cette salle serait mise à disposition des artistes intéressés pour leurs répétitions mais permettrait également la mise sur pied d'une programmation musicale servant de tremplin aux groupes régionaux. Cette salle n'a pas été évaluée quant à sa dimension mais dans une perspective d'efficacité il est imaginable qu'une grande salle de réunion puisse également servir de salle de concerts si une scène ainsi qu'une buvette y étaient adjointes.

Certaines associations ont aussi envisagé l'organisation de concerts de soutien pour renflouer leurs caisses.

Finalement nous pouvons encore dégager un besoin spécifique exprimé par deux associations à savoir le manque de locaux pour organiser des cours ou pour mettre sur pied une permanence.

4.2.3 Analyse des questionnaires des artistes

A ce jour, seize formations se sont manifestées et ont répondu au questionnaire.

Parmi celle-ci, figurent des groupes et écoles de musique, des troupes de théâtre, ainsi qu'un écrivain public. Les groupes de musique sont constitués de trois à sept membres, sauf groupes plus importants comme l'Harmonie Morgienne, le Théâtre des 3 Petits Tours ou le Conservatoire.

En principe, les groupes se rencontrent à un rythme hebdomadaire, sur un jour de semaine (mardi, mercredi, jeudi), plutôt en soirée, et s'organisent entre dix-neuf heures et minuit.

Certains groupes ont trouvé refuge dans des caves, abris PC, grange aménagée ou sont hébergés au domicile d'un des membres. D'autres bénéficient d'un prêt de locaux (par une commune, ou autre) ou doivent déboursier le montant d'un loyer, parfois trop élevé.

4.2.4 Situation actuelle et désirs exprimés

Les seize formations se sont exprimées sur ce point. Treize ont déjà des locaux et huit ne sont pas satisfaites de la solution actuelle. Les raisons principales sont les suivantes :

- Loyer trop élevé.
- Répétitions dans de mauvaises conditions.
- Impossibilité d'entreposer du matériel de valeur dans des conditions optimales de sécurité.

Les cinq groupes qui bénéficient de bonnes conditions d'accueil et de répétition reconnaissent tous l'importance, voire la nécessité de réfléchir à la création d'un tel lieu.

Pour la majorité des groupes qui se sont exprimés, les besoins sont les suivants :

- Salle de répétition pour groupes musicaux.
- Lieu pour promouvoir et développer une activité culturelle et notamment musicale (faire émerger une musique jugée «confidentielle»).
- Salle de répétition pour troupe de théâtre.
- Lieu pour entreposer du matériel de valeur (lieu sûr et sain).
- Lieu ouvert et festif pour concert.

Pour une majorité des formations contactées, la création d'une salle de concert est nécessaire pour offrir à des petits groupes, la possibilité de se produire de manière visible.

A Morges, il existe le théâtre de Beausobre, qui vise un public nombreux mais qui ne répond pas à l'offre et aux besoins régionaux.

La salle du Casino rénovée offre une alternative, mais son atmosphère ne convient pas à tous les types de spectacles et la salle n'est pas équipée de manière fixe ce qui rend l'organisation de manifestations beaucoup plus complexe et onéreuse.

Au niveau de la dimension de la salle les artistes imaginent autant une salle intimiste d'une capacité d'une soixantaine de personnes assises à table, qu'une salle pouvant accueillir de deux cents à quatre cents personnes avec une scène entre dix et vingt mètres carrés selon le cas.

4.2.5 Constats

Cette initiative d'un nouveau lieu sur Morges a suscité l'intérêt de tous les répondants dont certains jugent l'idée excellente.

Les collectifs qui, a priori, n'ont pas de besoin spécifique en locaux, se sont manifestés, pour soutenir unanimement le projet d'un lieu culturel jugé important pour revitaliser la culture musicale, artistique et associative sur Morges.

Le manque de locaux en ville de Morges est une réalité.

5. Un fonctionnement pour une institution à venir

Cette partie a pour but de proposer des pistes, de poser des questions sur lesquelles la Municipalité, les associations et les sociétés et partenaires intéressés à nous suivre doivent se déterminer.

La suite de notre document doit être perçue comme un outil pour aller de l'avant, pour laisser un maximum de place à la créativité et aux relations humaines.

Nous avons eu envie de prévoir les règles de vie, d'aller dans le champ de l'explicite, donner un corps au projet, fixer une direction afin d'en saisir les repères. Sortir de la simple étude pour démontrer que notre groupe a déjà travaillé sur un modèle de fonctionnement. Nous n'avons pas de lieu mais ainsi nous démontrons notre capacité à en créer un.

Cette approche n'est pas un état des lieux, il n'est pas la réalisation définitive mais peut être utilisé comme une base qui interroge en permanence les différentes étapes et les différents acteurs de la maison des associations que nous imaginons. Il rappelle le sens et les objectifs du projet mais souligne aussi que nous sommes demandeurs et impatients de voir un lieu se proposer à nous pour relever le défi et tout mettre en œuvre pour en faire un espace de convivialité innovant en ville de Morges.

Les organes responsables du fonctionnement de la maison sont :

- Le Comité
- Le Conseil de Maison
- Les Associations
- La Fiduciaire

5.1 Le Comité

Mandats du Comité

- Le dimensionnement du projet.
- La recherche de fonds.
- La réalisation du projet.
- La gestion de l'association.
- L'engagement de collaborateurs.
- Les relations entre les différents partenaires.

Objectifs du Comité

- Permettre à des associations et des sociétés reconnues d'utilité publique de se regrouper sous une même identité, de favoriser ainsi des synergies, de faciliter l'accès aux usagers, aux services et développer convivialité, rencontres et expériences.
- Proposer un outil aux associations pour faciliter la réalisation et le développement de leurs propres objectifs.
- Héberger les locaux et secrétariats des associations sous le même toit afin de créer une proximité usagers – activités – administration – secrétariat.
- Donner une bonne lisibilité des associations et une image vivante des associations et sociétés hébergées.
- Pouvoir proposer en ville de Morges de nouveaux locaux pour des assemblées générales, concerts, réunions, formations, etc.
- Assurer le financement.

Missions du comité

- Le comité de la MDA (Maison des Associations) accepte ou exclut les locataires de la MDA.
- Organiquement, le comité est le propriétaire du projet MDA.

- La coordination et la gestion de l'occupation des locaux dépendent du choix du comité MDA, en collaboration avec le Conseil de Maison (CM), et des définitions des tâches.
- Le Comité MDA définit une partie des tâches du CM, les autres lui appartiennent en fonction de l'évolution des collaborations et de la cohabitation.
- Le Comité MDA et le Conseil de Maison déterminent ensemble l'image que la Maison des Associations donne en terme de communication, de signalétique et d'identification. Image de cohésion, de sens, de promotion de la MDA.
- Les travaux de rafraîchissement (peinture), de légères modifications architecturales ainsi que la remise à neuf du système électrique sont de la responsabilité du propriétaire et feront l'objet d'une demande au comité de la MDA.
- Le comité met à disposition des lieux rafraîchis. Les connexions vidéos, téléphoniques, câblées sont à définir avec le propriétaire par le comité MDA.
- Le comité de la Maison des Associations décide du montant des locations.
- Le comité ne fournit pas de locaux meublés.
- Le comité MDA doit déterminer le coût de l'utilisation des salles communes louées à l'interne ou à l'externe.
- Le comité de la Maison des Associations conclut un contrat d'engagement d'un(e) « employé(e) de maison », il en définit le cadre, les conditions, les horaires et le cahier des charges.
- Soit le comité MDA donne le mandat au CM de nommer une association ou une personne pour superviser le travail de cet employé, soit le comité MDA nomme une association ou une personne qui supervise le travail, soit c'est le comité qui supervise.
- Les nettoyages et l'entretien des locaux communs, WC communs, salles communes, corridors et extérieurs (jardin), alentours du bâtiment font partie du cahier des charges de l'employé de maison engagé par le comité de la MDA. Sa supervision est déterminée par le comité.

5.2 Le Conseil de Maison

La création d'un Conseil de Maison est nécessaire pour la coordination et la gestion interne. Cette instance est constituée des associations et sociétés hébergées par la Maison des Associations, qui veulent participer de façon active et créative à l'animation et la gestion des lieux communs de la MDA, aux réflexions sur l'image de la MDA et son identité, à l'organisation générale, fêtes, ameublement des locaux communs, demande de soutiens financiers par projet particulier à la Loterie Romande ou Clubs Services, promotion de la MDA, recherche de nouvelles associations locataires, etc.

Ce Conseil de Maison se rencontre régulièrement. Il est le partenaire du Comité dans la définition de nouvelles règles de fonctionnement.

C'est le point de rencontre institutionnel entre le comité MDA et les associations hébergées. Point de dialogue et d'articulation relatif aux statuts, aux fonctions et aux rôles des acteurs du projet.

5.3 Associations hébergées

Chaque association définit clairement son propre statut et rôle dans la MDA. Elle a le choix entre le type A ou le type B.

Type A : l'association participe et s'engage activement dans le CM, fait partie des réflexions sur l'identité de la MDA, son fonctionnement, sa communication, son image, la définition de nouvelles règles de fonctionnement, etc.

Type B : l'association hébergée ne désire ou ne peut pas s'engager activement dans le CM.

Type C : locataire qui n'est pas une association et qui n'est pas organiquement et conceptuellement concerné par le projet MDA (locataire alimentaire).

Le souhait du comité MDA est de voir chaque association s'impliquer dans la vie de la maison (type A). Les associations qui ne le souhaiteraient pas peuvent en tout temps passer d'une catégorie à l'autre ; elles doivent toutefois se soumettre aux décisions du CM.

Faire partie du type A ou B n'influe pas sur la gestion du planning d'utilisation et accès aux lieux communs.

Toute association a la possibilité de changer de statut en accord avec le Comité de la MDA, ce qui modifie son rôle et les statuts qui en découlent.

Toutes les associations ou sociétés sont bénéficiaires et utilisateurs des lieux communs (cafétéria, salle récréative, wc) mais les salles communes ne sont pas considérées comme des lieux communs dans le sens où elles sont occupées de manière individuelle selon le planning établi.

Le prix de location est fixé en fonction de l'implication dans la vie de la MDA.

5.4 La fiduciaire

La fiduciaire a pour cahier des charges l'établissement des baux à loyer entre la maison des associations et les différents groupes, sociétés, associations ou utilisateurs. La facturation et l'encaissement des locations mensuelles selon contrat de bail. La tenue des comptes de l'association ainsi que leur présentation aux vérificateurs et à l'assemblée générale.

5.5 A propos des espaces communs

L'espace de création imaginé dans ce projet est une salle équipée d'une scène fixe de dimension moyenne pouvant accueillir une centaine de personnes, afin de conserver le caractère intimiste du lieu. Équipée de la sonorisation et de l'éclairage de base permettant de mettre sur pieds des concerts ou des représentations théâtrales, elle permettrait aux artistes cités dans la première partie du projet de se produire ou de répéter.

Son utilisation se veut multiple: salle de spectacle, salle de réunion pour les associations réunissant une large assemblée, halle d'expositions offerte aux artistes, salle à manger dans le cadre de l'organisation d'un repas de soutien par une association.

Le deuxième espace commun, qui pourrait selon la logistique du lieu être intégré ou annexé à l'espace de création, est une cafétéria autogérée permettant la synergie entre les acteurs de la Maison des Associations. Ce lieu doit permettre aux personnes présentes dans la maison de pouvoir se restaurer de manière simple (boissons et petite restauration) selon les règles établies par le comité, toujours dans la volonté de couvrir les charges. Il est le trait d'union entre les acteurs et littéralement le cœur de la maison.

5.6 Généralités

La sous-location n'est pas possible.

Les locaux sont raccordés au réseau en fonction du propriétaire des lieux. L'installation électrique est conforme aux normes en vigueur.

Les associations emménagent avec leur propre mobilier. Elles assurent leur mobilier et bureautique.

La gestion des clés et cylindres est confiée au comité MDA qui délègue le mandataire chargé de la location. Le mandataire en demande le remboursement en cas de perte.

La MDA est un espace sans fumée.

La MDA désire favoriser les transports publics. Ses locaux devraient se situer idéalement au centre ville, à proximité d'arrêts de bus. Il n'est pas prévu de place de parc pour voitures excepté une place « livreurs » pour le déchargement du matériel/livraison et transport pour personnes handicapées.

5.7 Financement

Actuellement, nous ne sommes en possession que d'un faible fond qui nous permet de financer le fonctionnement courant de l'association. C'est pour cette raison que nous prévoyons de faire appel en premier lieu à la contribution des communes de la région afin de nous doter d'un lieu propre, soit en tant que propriétaire ou en tant que locataire. Deuxièmement, afin de couvrir les investissements nécessaires à l'exploitation des lieux, nous ferons appel à la générosité de donateurs privés ou publics (fondations, Loterie Romande, etc.). Enfin, en ce qui concerne le budget d'exploitation à proprement dit, nous misons sur des charges et recettes équivalentes grâce à la location des lieux et à la gestion de la cafétéria.

5.8. Plan d'action

Nous nous sommes fixés un délai de dix mois, soit jusqu'à fin juin 2012 pour trouver des locaux ainsi que les fonds d'investissement indispensables à la concrétisation de notre projet. Ensuite, deux mois seront certainement nécessaires pour mettre en route l'exploitation qui selon les résultats des étapes précitées pourrait débuter en septembre 2012.

Echéancier envisagé :

Juin-Août 2011

Elaboration du plan financier.

Septembre 2011- Juin 2012

Prise de contact avec les communes pour trouver un lieu et recherche de fonds auprès d'autres organismes privés et publics.

Mars 2012-Juin 2012

Recherche de membres et constitution du Conseil de Maison.

Juillet-Août 2012

Emménagement et aménagement des locaux.

Septembre 2012

Début de l'exploitation.

6. Conclusion

Il existe bien à Morges une demande, d'une part pour des locaux de réunion et de travail, et d'autre part pour une salle de spectacle. L'USL qui répondait aux besoins des sociétés locales jusqu'à lors déclare ouvertement avoir besoin d'un souffle nouveau et nous pensons pouvoir répondre à cette demande. Certes, la commune met déjà à disposition de nombreuses infrastructures, mais elle peine à répondre aux besoins actuels des collectifs en plein développement dont la demande ne cesse de croître, comme le démontre le questionnaire, des petites associations qui cherchent un lieu de réunion ainsi qu'au foisonnement artistique de la région. Afin de pouvoir profiter des synergies possibles, tant au niveau des échanges inter-collectifs que financiers, un lieu commun paraît tout à fait opportun, comme cela a été prouvé ailleurs en Suisse Romande. Le concept proposé dans ce document de la « Maison des Associations » répond donc au plus près possible aux besoins exprimés et permettrait à la ville de Morges de se doter d'un centre de rencontre associatif et d'expression culturelle qui contribuerait à l'attractivité et à l'enrichissement de la ville. Nous sommes donc convaincus que ce projet est une réelle opportunité à saisir et nous sommes prêts à nous investir dans sa concrétisation si un lieu nous était mis à disposition.

7. Annexes

7.1 Statuts

7.2 Liste des membres

7.3 Questionnaires

